

Chronique féministe # 38 : Les mesures d'austérité du gouvernement : les impacts sur les femmes et les organismes communautaires

Par : Améli Beaulieu, Centre-Femmes du Grand-Portage

Élu d'une forte majorité, notre gouvernement provincial libéral met de l'avant ses intentions de restaurer un équilibre des finances publiques, et ce, en ne tenant pas compte des valeurs importantes pour les Québécois.es : la justice sociale et l'égalité. À cet effet, deux commissions ont déjà vu le jour : une sur la révision des programmes existants et la seconde sur la fiscalité en vue de se rapprocher de la moyenne canadienne. L'objectif de ces commissions est, somme toute, d'évaluer où on peut réduire les dépenses et de faire des compressions budgétaires nécessaires. Comme autre mesure de coupe actuellement en branle, il y a le projet de loi 10 (visant l'abolition des Agences de Santé et de services sociaux) et les coupes annoncées dans les centres de la petite enfance (CPE). En gros, ce que le gouvernement nous dit c'est qu'il faut couper coûte que coûte !

Les femmes et la menace de recul

Ces mesures ont un impact sur l'ensemble de la population et présentent des retombées plus particulières chez les femmes. En effet, il y a une menace pour nos droits et présage d'un recul concernant les avancées des trente dernières années du féminisme. Pour cause, les programmes sociaux et les services publics sont surtout utilisés par les femmes, car ce sont encore elles aujourd'hui qui s'occupent davantage de la famille (proche-aidante, enfants, etc.) De plus, des coupes dans les CPE ainsi que dans les services sociaux et de santé représentent des pertes d'emploi plus grandes pour les femmes que pour les hommes, car ce sont des secteurs d'activités occupés majoritairement par les femmes. Ces compressions laissent présager un retour au rôle traditionnel de la femme au sein de la famille. En effet, l'histoire a démontré que les coupes dans les services publics augmentent la charge sur les épaules des femmes. Si les familles plus aisées ont recours à des services rendus par des travailleuses, mal payées et sans bonnes conditions de travail, les familles à plus faibles revenus vont plutôt voir à combler leurs besoins en ayant recours au travail gratuit des femmes de leur entourage (proche-aidante), malgré les impacts que cela peut avoir sur leur santé et leur situation financière.

Les organismes communautaires aussi dans la mire du ministre des Finances

Lors d'un récent point de presse, le ministre des Finances Carlos Leitao a mentionné que certains groupes communautaires pourraient prendre le relais de certains services actuellement dispensés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. *«Il y a énormément d'organismes communautaires qui peuvent fournir ces services, a dit M. Leitao. Ça coûte moins cher quand il s'agit d'un réseau étatique. [Ce réseau] pourrait être capable d'aller dans des endroits plus éloignés.»* (Source : <http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201410/27/01-4813155-ce-nest-pas-juste-a-letat-de-livrer-les-services-dit-leitao.php>) Cette approche pourrait permettre au gouvernement Couillard de réduire le nombre d'employés de la fonction publique, puisque l'État ne serait pas nécessairement l'employeur des travailleurs de ces organismes communautaires. C'est donc de dire que le gouvernement veut « pelleter » dans la cour des organismes communautaires les services qui auparavant étaient fournis par l'État en se désengageant de ses responsabilités par rapport aux services publics et en niant ce qui distingue les organismes communautaires autonomes ! Si la situation devient telle, l'autonomie des groupes communautaires est sérieusement en péril ... Les organismes communautaires autonomes travaillent PAR, POUR et AVEC la population, ce n'est pas leur mission que d'offrir des services publics et des programmes sociaux, c'est celle de l'état.